



# Contrat de location pour une famille

## • VOS COORDONNÉES

(Écrivez en lettres capitales) →

DATE: .....

RÉF. N°: .....

JOUR D'ARRIVÉE: ..... JOUR DE DÉPART: .....

TÉLÉPHONE: ..... PORTABLE: .....

E-MAIL: .....

NOMBRE D'ADULTES: ..... NOMBRE D'ENFANTS: ..... AGE: ..... CHIEN: .....

## • HÉBERGEMENT LOCATIF : Arrivée dès 15h00 • Départ jusqu'à 10h00

Mobil home 6/7 pl 32m<sup>2</sup>  Mobil home 4/6 pl 32m<sup>2</sup>  Mobil home 4 pl 21m<sup>2</sup>

Mobil home 6/8 pl 40m<sup>2</sup>

*Frais de dossier* : 30 € pour tout séjour de plus 3 nuits + *Acompte* : 25% du total du séjour payable à la réservation • **Solde payable 30 jours avant l'arrivée** •

## • OBSERVATIONS :

Je joins au contrat :

ACOMPTE : ..... € + FRAIS DE DOSSIER : ..... € = TOTAL ..... €

versé le : .....

par  Chèque  CCP  Mandat  Chèque Vacances  Espèces

Autres .....

*J'accepte les conditions de location et les tarifs ci-joints :*

CONFIRMATION DE LA DIRECTION

DATE : .....

SIGNATURE DU LOCATAIRE

*avec la mention "lu et approuvé"*

DATE : .....

### • Comment avez-vous eu connaissance du Camping Les Cigales?

- Guide, lequel ? .....  Salon, lequel ? .....
- Syndicat d'Initiative ou Office de Tourisme ? .....
- Signalisation routière .....  Recommandation .....
- Habitué .....  Autre ? .....

A retourner au *Camping Les Cigales* \*\*\* *Chemin de la Digue du Bévon 04310 PEYRUIS*

Tél : 04.92.68.16.04 Fax : 04.92.33.50.49 E-mail : [contact@camping-lescigales.fr](mailto:contact@camping-lescigales.fr) Site : [www.camping-lescigales.fr](http://www.camping-lescigales.fr)

# Conditions de location

## Les Cigales

### Hébergement

Le locataire accepte l'emplacement/hébergement en l'état (arbres, plantations, végétations...). Il dégage la responsabilité du camping en cas de dégâts dus aux chutes de branches, d'intempéries, de catastrophes naturelles, en cas de vol par effraction, bris de glaces... L'emplacement/hébergement doit être libéré et remis en état initial à la fin du séjour.

Le nombre de personnes occupant un hébergement locatif ne peut excéder la capacité maximum autorisée (selon descriptif ci-joint).

### Options

Les options n'ont pas de valeur contractuelle et peuvent être annulées sans dédit de part et d'autre, passé un délai de cinq jours, sans confirmation.

### Réservations

Pour toute réservation, il sera compté des frais de réservation. Les réservations, toutes catégories de séjour confondues, ne deviennent effectives et définitives qu'avec notre accord et après réception du contrat de location et du versement de l'acompte et des frais de réservation. Les préférences formulées lors des réservations seront satisfaites dans la mesure des disponibilités, sans engager la responsabilité du camping.

La direction se réserve le droit de retourner les sommes versées en cas d'impossibilité de satisfaire à la demande.

### Paielement

Les locations d'hébergement doivent être soldées au plus tard un mois avant la date d'arrivée, sans rappel de notre part. Si le règlement ne nous parvient pas dans ce délai, la location sera annulée suivant les conditions d'annulation ci-après. Le règlement total du montant de la location est dû pour toute réservation intervenant moins d'un mois avant la date d'arrivée. Pour les réservations en camping-caravaning, le solde du séjour est intégralement payable le jour d'arrivée.

### Heures de départ et d'arrivée

Les locations d'hébergement, arrivée dès 15h00 et départ jusqu'à 10h00 au plus tard.

Les emplacements de camping, arrivée dès 13h00 et départ jusqu'à 12h00 au plus tard; à défaut le montant d'une journée supplémentaire sera exigé. Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé. En l'absence de message écrit (lettre, fax, télégramme) du locataire précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'emplacement/hébergement devient disponible 24 heures après la date de son arrivée mentionnée sur le contrat de location et le règlement intégral des prestations demeurent exigés.

Les messages téléphoniques ne sont pas admis.

Pour des modifications des dates de séjour, il ne pourra être garanti la/le même résidence/emplacement.

### Annulation

Toute annulation devra être notifiée par lettre recommandée. En cas d'annulation, il vous sera retenu les frais de dossier. A titre d'indemnité de rupture de contrat, il vous sera retenu ou vous resterez à devoir :

- un montant égal à 20 % du coût intégral du séjour si vous annulez plus de 30 jours avant la date de votre arrivée.
- le montant total de votre séjour si vous annulez moins de 31 jours avant la date prévue de votre arrivée ou si vous ne vous présentez pas à cette date.

### Assurance annulation

Une assurance annulation peut être souscrite lors de la réservation. Elle permet d'obtenir le remboursement des frais encourus, en cas d'annulation de votre séjour ou de départ anticipé suivant certaines conditions strictes (sauf les frais de dossier).

### Assurances

Les vacanciers régulièrement inscrits à la réception bénéficient de la garantie de Responsabilité Civile pour tous les dommages corporels ou matériels pour lesquels notre responsabilité sera légalement reconnue. Ils devront avoir une assurance en cours de validité couvrant leur matériel (ou le matériel loué) les garantissant en particulier en matière de responsabilité civile.

### Divers

La direction se réserve le droit de refuser une location, d'expulser quiconque causerait des nuisances, de modifier si nécessaire tout aménagement ou prestation indiqué dans la brochure.

Les Tribunaux de Digne-les-Bains sont seuls compétents en cas de litige. Seule la version française fait foi.